



DELIBERATION

N° CP_2018_12_023

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Collèges - Patrimoine départemental/Direction Bâtiments/MDD Saint Mathieu

OBJET : MDD de Saint-Yrieix-la-Perche : rénovation et réaménagement de bureaux

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La présente délibération a pour objet l'approbation des études d'avant-projet définitif (APD) relatives à la rénovation et au réaménagement de bureaux à la MDD de Saint-Yrieix-la-Perche, d'en valider les aspects techniques et financiers afin d'autoriser la poursuite de l'opération.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		220 000 €		
Recettes				

RAPPORT

La réalisation des travaux de rénovation et le réaménagement de bureaux de la Maison du département de Saint-Yrieix-la-Perche ont été décidés par l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif 2018 pour un montant de 260 000 €.

Les études de maîtrise d'œuvre de cette opération sont réalisées par la MDD de Saint-Mathieu.

I - Besoins

Afin d'améliorer l'accueil du public, la Maison du département de Saint-Yrieix-la-Perche, construite en 1994, nécessite des travaux de rénovation et l'adaptation des locaux à l'usage actuel de la MDD.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil du public en créant un espace d'attente. La nouvelle banque d'accueil et le mobilier adapté seront acquis dans la cadre de l'accord-cadre « acquisition de mobilier ».

Le bureau « RSA », servant également d'espace de sureté pour l'agent d'accueil sera agrandi.

La salle de psychomotricité sera également isolée du hall, pour des raisons de confort, par la mise en place d'une porte et d'une cloison vitrées.

Par ailleurs, afin d'améliorer la confidentialité et le fonctionnement du service, il est nécessaire de créer 2 bureaux supplémentaires au 2ème étage à la place de la salle de réunion. Les performances thermiques de ces espaces situés sous rampant seront améliorées par le renforcement de l'isolation des parois et par le remplacement des fenêtres de toit. Le confort d'été sera assuré par l'installation de rafraichisseurs d'air.

Une nouvelle salle de réunion sera aménagée avec la mise en place d'un cloisonnement vitré au 1er étage en lieu et place d'un espace d'attente peu utilisé.

Enfin, la chaudière d'origine sera remplacée par un équipement de nouvelle génération à haut rendement.

II - Déroulement du chantier

Le chantier, d'une durée prévisionnelle de 4 mois, hors période de préparation, se déroulerait au 2ème trimestre 2019 (démarrage au mois de mars). Une attention particulière sera portée sur la continuité du service public pendant les travaux.

III - Coût des travaux

Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet définitif est estimé à 220 000 € TTC.

L'autorisation de programme, votée au budget primitif 2018, permet de couvrir l'ensemble des prestations à exécuter.

Je sou mets ces éléments à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date 8 février 2018 approuvant le lancement de cette opération ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver l'avant-projet définitif relatif aux travaux de rénovation et de réaménagement de bureaux à la MDD de Saint-Yrieix-la-Perche ;

d'autoriser son Président à signer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018
Affiché le 5 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 17 décembre 2018